Le 9 juillet deux mil vingt, dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en conseil ordinaire dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 3 juillet 2020

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absent excusé: M. LEMAISTRE Alain Mme LECUYER Marie-Hélène

Secrétaire de séance : Mme GEHAN Danielle

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire de Mairie

DELIBERATION 2020.09.07.01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 juillet 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n°2. En effet, certains documents sont nécessaires pour permettre de délibérer sur ce point. LOGEAL nous a informé que l'évaluation des domaines, pièce nécessaire à la délibération n'est plus valide (nécessité d'une attestation de moins de 1 an).

Monsieur Le Maire propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour et fera l'objet d'une prochaine délibération.

DELIBERATION 2020.09.07.02

REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Pour l'année 2020, le Conseil Municipal, décide de maintenir le principe de verser des subventions aux associations.

Les demandes de subventions pour les Associations « Beuzevillaises » seront étudiées au cas par cas et feront l'objet d'une délibération séparée.

Le montant total des subventions allouées s'élève à la somme de 1 900.00€ réparti comme suit :

ASSOCIATIONS LOCALES	2020
Coopérative scolaire ECM	200.00€
Coopérative scolaire ECP	350.00€
Resto du Cœur	350.00€
Voyage scolaire	1 000.00€
TOTAL	1 900.00€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres : 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Approuve la répartition des subventions versées telle que définie ci-dessus
- **Décide** que les demandes des associations « Beuzevillaises » seront étudiées individuellement et feront l'objet d'une délibération séparée.
- **Décide** d'ouvrir les crédits à l'article 6574 pour un montant de 3 000.00€ pour faire face à d'éventuelles demandes de subvention exceptionnelles.

DELIBERATION N° 2020.09.07.03

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 a été préparé par la commission finances réunie lors du Conseil municipal du 2 juillet 2020.

Il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes (par chapitre) :

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants
011	charges à caractère général	256 454.00 €
012	charges de personnel	347 044.00 €
014	Atténuation de produits	12 567,00 €
65	Autres Charges de Gestion courante	73 783.00 €
66	Charges financières	12 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 500.00 €
022	Dépenses Imprévues	7 736.00 €
68	Dotation aux amortissements	3 459.00 €
023	Virement à la section d'investissement	192 105.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	908 648.00 €
Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	217 060.91 €
13	Atténuation de charges	0€
13 70	Atténuation de charges Produits de services	0 € 106 819.09 €
70 73		
70	Produits de services	106 819.09 €
70 73 74 75	Produits de services Impôts et taxes	106 819.09 € 370 745.00 € 179 023.00 € 31 500.00 €
70 73 74	Produits de services Impôts et taxes Dotations subventions et participations	106 819.09 € 370 745.00 € 179 023.00 €
70 73 74 75	Produits de services Impôts et taxes Dotations subventions et participations Autres produits de gestion courante	106 819.09 € 370 745.00 € 179 023.00 € 31 500.00 €

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants (RAR + VOTE)
001	Déficit d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds divers Réserves	3 100.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	73 250.00 €
21	Immobilisation corporelles Opérations d équipements	178 094.09 €
020	Dépenses Imprévues	5 000.91€
041	Opération d'ordre (Travaux Régie)	3 000.00 €
	RESTES A REALISER DEPENSES	22 309.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	262 445.00 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	Dotations, fonds divers, réserves	Montants (RAR + VOTE)
10	Dotations, fonds de réserves (hors 1068)	19 097.00€
13	Subventions	24 945.00€
040	Dotation aux amortissements	3 459.00€
001	Excédent d'investissement reporté	2 618.09€
021	Virement de la section de fonctionnement	192 105.00€
1068	Excédent de fonctionnement	19 690.91€
165	Dépôts et cautionnements reçus	530.00€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	262 445.00€

Au vu de la présentation globale du budget, Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2020

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Arrête et approuve le budget primitif 2020,

DELIBERATION 2020.09.07.04

APPROBATION DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La gestion administrative de la facturation des repas au restaurant scolaire est devenue très compliquée à gérer.

Les repas sont aujourd'hui facturés d'avance et une régularisation est effectuée le mois suivant si des modifications ont été effectuées.

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement du restaurant scolaire et de facturer les repas à terme échu avec maintien de la possibilité de réservation via le site internet de la commune. La facturation des repas pris sera effectuée fin de mois.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Approuve les modifications apportées au règlement du restaurant scolaire
- Décide de mettre en place le nouveau règlement à compter du 1^{er} septembre 2020.

DELIBERATION 2020.09.07.05

REVALORISATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal les tarifs de la cantine de l'année 2019/2020 :

Considérant le fonctionnement de la cantine municipale,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** de maintenir les prix de l'année 2019/2020 du repas servi à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2020 soit :
 - o **4.10€** pour les enfants Beuzevillais et Mirvillais
 - o **4.60€** pour les enfants domiciliés hors commune
 - 4.80€ pour les repas servis aux adultes
 - 6.10€ pour les repas exceptionnels

Monsieur le Maire présente les tarifs de l'année 2018/2019 de la garderie de la commune,

Considérant le fonctionnement de la garderie,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
- → **DÉCIDE** de maintenir les tarifs de l'année 2019/2020 de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2020 soit :
 - o 15.00€ d'adhésion
 - o **1.60€** la demi-heure
 - 0.60€ le goûter

DELIBERATION 2020.09.07.06

RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou d'adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaires ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents non titulaires indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

 DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif.

DELIBERATION 2020.09.07.07

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID). Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour une commune dont la population est inférieure à 2 000 habitants la commission communale sera composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE proposer les commissaires suivants :

Commissaires titulaires Commissaires suppléants

CHARDEY Brigitte AUBER François LEFEVRE Christophe COULTOUKIS Vassili LEMAISTRE Alain **COURSEAUX Pierrick** MAILLARD Martine **GEHAN Danielle** MICHONNET Pascale LE CORRE Gérald RACINE Claire LECUYER Marie-Hélène PAUMELLE Patrice LE BER Michel FORGEOT François PIERRE Anaéliaue MARET André **PARIS Denis** BEUZELIN Philippe FREGER Samuel **DEVAUX Daniel** LECONTE Pierre **DURAND Patrice DELETTRE Christian**

DELIBERATION 2020.09.07.08

<u>DESIGNATION DES MEMBRES</u> DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Le maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations sur la liste électorale. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué à posteriori dans chaque commune par la commission de contrôle (art. L 19):

La commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1 000 habitants lorsque, par exemple :

- une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement ; ce qui est le cas de notre commune.

La commission de contrôle est donc ainsi composée de trois membres :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle;
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DESIGNE:

- Madame MICHONNET Pascale, membre du conseil municipal
- Monsieur André MARET, délégué de l'administration
- Monsieur Denis PARIS, délégué du Tribunal de Grande Instance

DELIBERATION 2020.09.07.09

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

La constitution par la commune d'une commission d'appel d'offres est requise dans le cadre des marchés publics qu'elle conclut.

Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Mairie de Beuzeville-la-Grenier - Réunion de Conseil municipal du 09 Juillet 2020

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même que l'élection des suppléants en nombre égale à celui des titulaires,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres

PROCLAME les membres suivants

Titulaires: M. PAUMELLE - M. COURSEAUX - Mme CHARDEY

Suppléants: M. LEFEVRE - M. AUBER - M. LE CORRE

DELIBERATION 2020.09.07.10

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

La fonction de correspondant défense a été créée en 2001 par le Ministère délégué aux anciens combattants.

Elle a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

Le correspondant défense est désigné au sein du Conseil Municipal, c'est un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DESIGNE M. PAUMELLE Patrice correspondant défense, Madame PIERRE Angélique intéressée par le sujet, sera suppléante.

DELIBERATION 2020.09.07.11

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE GESTION DE LA SALLE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants pour représenter la commune au sein du Comité de Gestion de la Salle Intercommunale.

Monsieur Le Maire rappelle que M. Henry, agent communal est le « rapporteur » au sein du Comité de Gestion.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DESIGNE

Membres titulaires: M. CAPOT - M. AUBER

Membres suppléants: M. PAUMELLE - Mme GEHAN

DELIBERATION 2020.09.07.12

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

CONTEXTE

Une disposition de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République de 2015.) est entrée en vigueur avec le renouvellement du conseil municipal.

Dans les Communes de 1000 habitants et plus les conseillers municipaux doivent établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le projet de règlement intérieur qui a été établi sur la base documentaire de l'Association des Maires de France.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents 13 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

→ **APPROUVE** le règlement intérieur présenté et annexé à la présente délibération.

Un exemplaire de ce règlement sera adressé à chaque conseiller municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Salle de sports intercommunale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise chargée des travaux pour l'installation de rideaux intérieurs interviendra fin juillet.

En ce qui concerne le problème du revêtement de sol de la salle, une dossier au titre de la garantie décennale sera probablement ouvert.

Compteurs Linky

Les élus font remarquer que les intervenants qui travaillent pour le compte d'Enédis interviennent pour remplacer les compteurs électriques chez les particuliers parfois sans rendezvous et parfois même sans accord.

Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur PAUMELLE propose de fixer une réunion pour travailler sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. La réunion est fixée au mardi 22 septembre à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 09 Juillet 2020

Délibération 2020.09.07.01

Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 Juillet 2020

Délibération 2020.09.07.02

Répartition des subventions communales

Délibération 2020.09.07.03

Vote du Budget Primitif 2020

Délibération 2020.09.07.04

Approbation du règlement intérieur du service de restauration scolaire

Délibération 2020.09.07.05

Tarifs Cantine et Garderie

Délibération 2020.09.07.06

Délibération de principe : recrutement d'agents de remplacement

Délibération 2020.09.07.07

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Délibération 2020.09.07.08

Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Délibération 2020.09.07.09

Election des membres de la commission Appel d'offre

Délibération 2020.09.07.10

Désignation du correspondant défense

Délibération 2020.09.07.11

Désignation des représentants de la commune au Comité de Gestion de la Salle intercommunale

Délibération 2020.09.07.12

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale
AUBER François	MAILLARD Martine	RACINE CLAIRE
LEMAISTRE Alain Absent excusé	GEHAN Danielle	CHARDEY Brigitte
COURSEAUX Pierrick	COULTOUKIS Vassili	LEFEVRE Christophe
LECUYER Marie-Hélène	LE CORRE Gérald	PIERRE Angélique
Absente excusée		